

PROCES VERBAL
De la réunion du Conseil Municipal de Goutz

Séance ordinaire n° 2021-10 du 07 octobre 2021
Convocation du 01 octobre 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le sept octobre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Éric LABORDE, maire.

Ordre du jour :

- Modification des membres de la commission électorale, du Sidel et des différentes commissions communales suite au décès de Martine CAMBIER
- Prévision de remplacement de l'agent technique de la commune de Goutz
- Délibération choix des entreprises pour les travaux de l'espace associatif
- Choix de la banque pour le prêt relai relatif aux travaux de l'espace associatif
- Travaux de voirie à prévoir au Pinté
- Questions diverses.

Présents : Mmes Sandra PALANQUE, Delphine RABOT et MM Pierre BERGER, Jean-Pierre DUGROS, Georges FOCESATO, Christian GAUSSENS, Éric LABORDE, Christian LINARES

Absente ayant donné procuration :

Mme Monique MARROU (procuration donnée à M. Éric LABORDE)

Absent excusé : M. Pierre LAMAZERE

Secrétaire de séance : Mme Sandra PALANQUE

Monsieur le Maire procède à la relecture du Procès-verbal de la réunion du 03 juin 2021 et après approbation de l'assemblée, il aborde les questions inscrites à l'ordre du jour.

1) Modification des membres des commissions communales

Suite au décès de Martine CAMBIER, conseillère municipale, Monsieur le maire explique qu'il faut modifier la composition des commissions comme suit :

1) Commission Communale des Impôts Directs (CCID) :

- Commissaires titulaires :

- | | | | |
|----------------------|----------------------|----------------------|-------------------|
| - BERGER Pierre | - FOCESATO Georges | - LAMAZERE Pierre | - PALANQUE Sandra |
| - LABORDE Éric | - GAUSSENS Christian | - LINARES Christian | - RABOT Delphine |
| - DUGROS Jean-Pierre | - MARROU Monique | - SAINT-MARTIN Simon | |

- Commissaires suppléants :

- | | | | |
|-------------------|------------------|--------------------|------------------|
| - BABIN Jean-Noël | - DAVASSE Arnaud | - GISSOT Frédéric | - MALARET Hélène |
| - BARELLA Vincent | - DELVAL Alain | - LOUBET Dominique | - MARROU David |
| - COURNET Michel | - DUGROS Michel | - LOUBET Maurice | - ZANETEL Aline |

2) Délégués SIDEL :

Délégué titulaire : LABORDE Éric et **Délégué suppléant :** GAUSSENS Christian

3) Commission contrôle des listes électorales :

Représentant de la commune : LINARES Christian

L'assemblée, après en avoir débattu, décide, à l'unanimité :

- d'approuver les différentes modifications des commissions cités ci-dessus

2) **Délibération choix des entreprises pour les travaux de l'espace associatif et scolaire**

Monsieur le Maire explique qu'un appel à candidatures a été lancé pour les travaux de l'espace associatif et scolaire devant être réalisés.

Il propose à l'assemblée, suite à l'ouverture des plis, de se prononcer sur les devis des différentes entreprises comme suit :

- Lot 1 (gros d'œuvre) : DALP :	78 000.00€ HT
- Lot 2 (charpente couverture bardages : RECHOU :	139 079.84€ HT
- Lot 3 (menuiseries extérieures) : Sarl Rieu	32 150.00€ HT
- Lot 4 (Doublage Fx Plafonds Cloisons : LALANNE	26 633.61€ HT
- Lot 5 (menuiseries intérieures) : AYRAUD	10 000.00€ HT
- Lot 6 (électricité) : Sarl ROUILLES	27 600.00€ HT
- Lot 7 (plomberie) : Sarl ROUILLES	38 736.95€ HT
- Lot 8 (carrelage faïence) : LORENZI	23 609.90€ HT
- Lot 9 (peinture) : DAVASSE	7 348.00€ HT
- Lot 10 (aménagement extérieur) : LOMAGNE TP	53 262.30€ HT
- Lot 12 (piétonnier) : LOMAGNE TP	17 763.75€ HT

Total : 454 184.35€ HT

- Lot 11 (photovoltaïque) : SPE Lot Infructueux

Après exposé et discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De confier les travaux aux entreprises citées ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet, notamment la conclusion d'un emprunt à court terme et d'un emprunt à moyen/long terme qui seront nécessaires au financement de ces travaux.
- De procéder au paiement des travaux prévus au budget.

3) Choix de la banque pour emprunt à court terme subventions financement des travaux de l'espace associatif et scolaire– n° 2021-10-03

Monsieur le maire explique à l'assemblée que pour financer les travaux de création de l'espace associatif et scolaire de Goutz, il faut prévoir un emprunt à court terme en attendant la perception des subventions. Après demande d'études auprès de deux banques, une seule a répondu à notre sollicitation. Il présente à l'assemblée la proposition d'emprunt du Crédit Agricole de Fleurance.

Il explique qu'il siège au conseil d'administration du Crédit Agricole de Fleurance et qu'à ce titre, il sort de la pièce afin que l'assemblée décide librement du choix de la banque.

La proposition d'emprunt du Crédit Agricole de Fleurance est la suivante :

- Crédit court terme d'un montant de 300 000€
- Durée : 24 mois
- Paiement des intérêts : remboursement trimestriel des intérêts
- Taux : taux fixe proportionnel annuel
- Remboursement capital : in fine (ou avant terme si disponibilité financière)
- Valeur de l'index de référence 0.90%
- Frais de dossier : 200€
- TEG : 0.9449%

Après exposé et discussion, le conseil municipal, à 7 voix pour et deux abstentions, décide :

- D'accepter la signature de l'emprunt à court terme cité ci-dessus auprès du Crédit Agricole.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de cet emprunt nécessaire au paiement des travaux de l'espace associatif et scolaire.

4) Prévision de remplacement de l'agent technique de la commune de Goutz

Monsieur le maire informe les conseillers que l'agent technique Frédéric GISSOT a fait part de sa démission qui sera actée le 30 avril 2022, délai maximum laissé à la commune pour trouver un remplaçant. Le maire explique qu'il faudra un agent répondant aux besoins de la commune

notamment l'aménagement paysager, le fleurissement et la connaissance de la diversité des tâches qui incombent à nos agents techniques.

5) Travaux de voirie au Pinté

Monsieur le maire explique que des travaux de voirie sont nécessaires au Pinté. Monsieur Tournayre de la CCLG est venu sur place pour évaluer les travaux à faire afin que l'entreprise COLAS (titulaire du marché de voirie) puisse intervenir avant la fin de l'année.

Il demande à l'assemblée de se prononcer sur ces travaux de voirie à engager, elle répond favorablement pour une intervention dans les meilleurs délais.

1) Questions diverses

Plus aucune question n'étant soulevée, Monsieur le Maire a levé la séance à 22h45.

Goutz, le 15 octobre 2021
Le Maire, Eric LABORDE



